ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets électriques et électroniques

Question écrite n° 118752

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la question relative à la collecte et au recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Depuis le 15 novembre 2006, les consommateurs peuvent, lors de l'achat d'un équipement neuf, remettre au distributeur un équipement usagé du même type (exemple : un convecteur électrique), afin de traiter cet équipement dans des conditions respectueuses pour l'environnement. Aussi, il s'avère que les acteurs de ces collectes ont beaucoup de mal à trouver des points de recyclage ayant reçu l'agrément de l'État. Par conséquent, il lui demande ses intentions pour remédier à cet état de fait.

Données clés

Auteur : M. Christophe Guilloteau
Circonscription : Rhône (10e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 118752
Rubrique : Déchets, pollution et nuisances
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 février 2007, page 1680